



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

9^{ème} séance de l'année
Mercredi 25 novembre 2020

Convocation adressée aux élus
Le 19 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
Monique DECASTEL
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Marie-Hélène SALOMON
(Procuration à Tania GALVANI)
Myriame LACROSSE
Michèle ROBIN-CLERC
(Procuration à Alain SOREZE)
Danita LEBRERE
(Procuration à Jimmy LOUIS)
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
(Procuration à Evelyne
DEMOCRITE)
Claude BARFLEUR

INFORMATION LEGALE AU CONSEIL MUNICIPAL
AVIS N° 2020-0076 NOTIFIÉ LE 10 NOVEMBRE 2020 DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES (CRC)
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA VILLE DE POINT-A-PITRE

RF
Guadeloupe

**INFORMATION LEGALE AU CONSEIL MUNICIPAL
AVIS N° 2020-0076 NOTIFIÉ LE 10 NOVEMBRE 2020 DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES (CRC)
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-19,

Vu la notification du 10 novembre 2020, de l'Avis n°2020-0076 rendu le 28 octobre par la CRC concernant le Compte administratif 2019 et le Budget Primitif 2020 de la commune,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

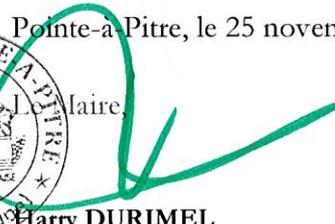
LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

Article unique

Le conseil municipal donne acte au maire qu'il a effectivement communiqué à l'assemblée délibérante l'avis n° 2020-0076 rendu par la Chambre régionale des comptes de la Guadeloupe en sa séance ordinaire du 28 octobre 2020.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-a-Pitre, le 25 novembre 2020
Maire,

Harry DURIMEL



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/12/2020
971-219711207-AU_040_2020-AU